



Ile-de-France : le Stif demande au gouvernement d'abandonner la hausse de TVA sur les transports

Le Stif, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, demande au gouvernement d'abandonner le relèvement de la TVA de 7 à 10% inscrit dans le projet de loi de finances pour 2014. Les députés l'ont déjà adoptée en commission des Finances le 9 octobre.

Ce vœu des élus de la majorité (PS, EELV, PCF) a été adopté par le conseil d'administration du Stif du 9 octobre 2013 où était à l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire 2014.

Les élus de l'opposition UMP n'ont pas pris part au vote, une manière de laisser le vœu être adopté sans donner de victoire politique à la majorité en cette pré-période électorale mais sans voter contre ce qui signifierait cautionner une hausse de la TVA.

Le Stif, où siègent les représentants de la région et des huit départements franciliens, estime qu'il "n'est pas envisageable dans le contexte actuel" de crise économique et social de "reporter cette hausse sur les usagers", selon le texte du vœu dont l'AFP a eu copie.

Un tel relèvement engendrerait donc "un manque à gagner de près de 100 millions d'euros" qui "concrètement réduirait la capacité d'investissement" c'est-à-dire l'achat de nouvelles rames de métro, RER, de financer les renforcements de lignes de bus dans un réseau pourtant saturé.

Les transports en commun "sont des biens de première nécessité au quotidien pour nombre d'habitants et de salariés", souligne le Stif, rappelant qu'ils "participent à la lutte contre la pollution et le dérèglement climatique".

Le Stif demande donc que "la hausse de la TVA sur les transports publics soit abandonnée dans le cadre du PLF 2014" et mandate son président, Jean-Paul Huchon (PS), et l'ensemble de administrateurs, "pour poursuivre leur travail auprès du gouvernement et des parlementaires".

Cette hausse de la TVA sur les tickets de transport public a déjà été adoptée le 9 octobre au soir par la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

(avec AFP)